

FLEURY

Lys Infos

L'ESSENTIEL DE FLEURY



Décembre 2024 - n° 34



Artisans et indépendants

A2C sécurité incendie

Matériel de sécurité incendie
Pierre DESSINGER 5, chemin de Metz
Tél. 09 67 05 00 33 - 06 08 00 17 37
contact@a2c-incendie.fr -
www.a2c-incendie.fr

Architecte D.P.L.G.

Vincent CALMES
9, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 52 59 30

Coiff'Elle Création

11, rue des Roses
Tél. 03 87 52 53 97

BATI WAT SARL

Terrassement, gros œuvre, charpente
3, rue des Jardins
Tél. 06 89 65 18 24
www.batiwat.fr
watbledyannick@aol.fr

Christian RENOV

Menuiserie/ébénisterie/parquets
Christian HAFNER
2, rue des Pervenches
Tél. 03 87 52 52 43 / 06 36 22 23 87

DBOSSL Kevin Kratz

Débosselage sans peinture
4, rue du Gros Chêne
Tél. 07 86 48 49 04
www.dbossl-auto.fr

Entreprise Jean-Louis WILLAUME

Maçonnerie
4, rue du Moulin
Tél. 03 87 52 64 71

Entreprise CUCCI Martin

Carrelage peinture
26 bis, rue Mansion
Tél. 06 60 05 74 16 / 09 66 90 40 45
martin.cucci@gmail.com

Garage Laurent MIEDICO

Agent RENAULT
5, rue Nationale
Tél. 03 87 52 53 80

JCS Multi Bati

Tous travaux intérieurs bâtiment
Jean Claude Schmidt
1, rue des Vignes
Tél. 06 98 93 86 65

LEWIS TOITURE

10, rue Lucien Albert
Tél. 03 54 44 71 35
lewis.toiture@sfr.fr

SARL HOME PEINTURE

Peinture intérieur, papiers peints,
ravalement, isolation
8, rue du Patural
Tel. 03 87 55 48 28-06 60 10 95 26
homepeinture57420@orange.fr

ALL ELEC

Electricité Générale
7 rue de l'Eglise / Tel. 07 88 48 34 67
mathias.vileo@gmail.com

CLEMENT CONSULTING RH

Cabinet de conseil RH & Paie
Lisa CLEMENT
06 01 32 56 15
clement-rhconsulting@hotmail.com

DG DETAILING

Nettoyage Automobile
à domicile ou au travail
07 86 31 42 95
dgdetailing@outlook.fr

LISICA CONCEPT

Jeux de société
Laurent CURY
7, rue des Bleuets
Tél. 07 83 63 39 34
contact@liscac.fr
<https://games.liscac.fr>

DOG'S LIFE

Education et rééducation des chiens
Magali KIENNEMANN
Tél. 06 03 17 32 54
dogslife057@gmail.com

Professions Libérales

Ostéopathe

Hélène LAMBRECHT
Ostéopathe D. MROF
28 A, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 35 07 95
osteo.lambrech@gmail.com
www.osteo-lambrech.fr

Micro-crèche

Crechendo /Famille Rurale
9, Chemin de Metz
Tél. 03 87 39 37 50
crechendo@outlook.com

Orthophonistes

Delphine FONTENEAU,
Alexia CLARA,
Ambre ISSANCHOU
11 Domaine de la Tour
Tél. 03 87 57 16 37

Kinésithérapeutes

Claire LEBIENVENU
28 A, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 38 02 84

Sophrologues

Priscilla
Sur le Chemin du Mieux Être
Tél. 06.95.64.74.45
priscilla.bounachada@gmail.com

Virginie KREMPT

1 Clos des Mirabelliers
57420 FLEURY
06 23 84 82 57
vkrempt@yahoo.fr



**Commerces et entreprises au
service des Fleurians**



Chères Fleuriennes, chers Fleuriers,
Le 106^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France qui se tenait à Paris fin novembre titrait "Les communes... heureusement" Il est vrai que nous restons, à mon sens, un pôle de proximité de stabilité et de

pragmatisme dans un environnement politique où l'invective et le partisanisme ont remplacé le débat démocratique argumenté. Quelles sont les perspectives ? Où est le sens de l'intérêt commun ? Nous sommes tous sur le même navire, il serait judicieux d'éviter l'iceberg.

Une seule certitude, les finances de L'Etat sont au plus bas et nous en subissons déjà les conséquences. Quoiqu'il en soit, les finances communales sont maîtrisées et nous resterons prudents en toutes circonstances.

L'année qui s'achève n'a pas été un long fleuve tranquille, loin de là ; même si, météo oblige, il est passé beaucoup d'eau sous les ponts !

Si les travaux engagés ont continué à prendre du retard en raison de la pluie, nous restons en contact régulier avec les entreprises pour qu'ils soient enfin achevés en 2025.

Je reste un maire heureux de voir localement les bénévoles agir pour faire vivre notre village et, de fait, s'il est un vocable qui trouve tout son sens à Fleury c'est bien celui de bénévolat.

Que seraient nos associations sans leur présence sans faille au service de leurs adhérents. Que serait la bibliothèque sans leur implication et leur investissement pour l'animer et la faire vivre. Que serait l'école sans l'Association des parents d'élèves. Et que dire des décorations du village pour ces fêtes de fin d'année ; préparées et installées par une poignée de bénévoles et qui font la joie des petits et des grands.

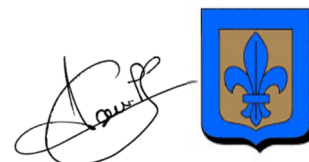
Je reste un maire heureux de voir nos acteurs économiques et agricoles travailler et façonner notre territoire, nos enseignants, nos employés communaux, les gendarmes, les pompiers (avec là aussi beaucoup de bénévoles) incarner le service public, et tous ensemble donner sens à la République qui en a bien besoin.

J'espère que vous aurez plaisir à lire ce nouveau numéro de Lys-Infos comme nous avons eu plaisir à le rédiger.

En cette période festive où les lumières scintillent et les cœurs s'illuminent, je tiens à vous souhaiter un Noël des plus magiques, que chaque instant passé avec vos proches soit une source de bonheur et de tendresse et que la nouvelle année soit remplie de succès et de nouvelles opportunités.

Bien à vous.

Gilles Vavrille
Maire de Fleury



Restauration/Alimentation

Epicierie fine Italienne : SAN LEONE

7B, route Nationale
Tel. 07 76 11 53 00
Jeudi : 10h-13h et 15h-19h
Vendredi et samedi de 10h à 19h30

Torréfacteur Grainouilly

Jonathan DIETZ
4, rue Nationale
Tél. 06 65 15 68 29 / 03 87 52 63
41
contact@grainouilly.fr / FB
vente aux particuliers
Mardi et jeudi de 8h à 12h30 et 15h à 18h30
Mercredi et vendredi de 8h à 12h30

Restaurant L'AUBERGE FLEURIE

11, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 52 59 93
Fermée : Lundi, jeudi soir et dimanche soir

LE FUMOIR DE FLEURY

Salaison et fumage
17, rue du Patural
Tel 06 66 88 16 69 / 06 62 05 78 79
lefumoirdefleury@gmail.com

Boulangerie ZIMMER

15, rue Gérard Mansion
Tél. 03 87 55 22 05
Tous les matins de 6h30 à 12h25
sauf le mardi

Traiteur DAVID COLLIGNON

7B, route Nationale
Tel. 06 73 84 82 08
FB ; cdtraiteur@outlook.fr

Café "LE COUARAIL"

28, Rue Gérard Mansion
Tel. 03 87 39 33 21
Mardi, jeudi: 10h30 à 14h - 17h à 23h
Mercredi, vendredi : 10h30 à 14h - 17h à 24h
samedi : 11h à 14h - 17h à 1h

BONNE ET GENEREUSE

Pâtisserie artisanale
Tel. 06 46 23 15 74

Traiteur TONY GREGOIRE

3, rue des Roses
Tel. 06 32 85 99 43 ; FB
www.tonygregoire-traiteur.fr
tonygregoire.traiteur@hotmail.fr



Séance du 17 juin 2024

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Le Maire expose à l'assemblée : Considérant qu'il y a lieu de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux face à l'inflation, ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 € sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 ; Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le montant forfaitaire de la prime dans le respect du barème et des montants plafonds fixés par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 et de déterminer les modalités de versement de cette prime, en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024 ; Vu le code général des collectivités territoriales ; (...) Le maire propose à l'assemblée (...) La mise en place de la prime de la manière suivante : Il est institué une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la commune. (...)

La prime de pouvoir d'achat est versée par la commune aux seuls agents publics éligibles qu'elle emploie et rémunère au 30 juin 2023. Cette prime de pouvoir d'achat est versée une seule fois avant le 30 juin 2024. (...)

Adopté à l'unanimité des membres présents. (13 pour).

Chasse communale : annulation d'une réserve :

Suite au renouvellement de la chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 et après étude du dossier, l'Unité forêt chasse de la Direction Départementale des Territoires a indiqué que la réserve GFA STEMART ROBERT n'est pas valable, du fait qu'elle ne soit pas constituée de terrains de 25 hectares d'un seul tenant, et qu'il convient de l'annuler. Les terrains d'emprises du GFA STEMART ROBERT doivent donc être intégrés dans le lot communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour), décide d'annuler la réserve GFA STEMART ROBERT qui s'élève à 24.6469 hectares, de l'intégrer dans le lot communal qui passera de 238.4229 hectares à 260,7499 hectares et autorise M. le Maire à signer un avenant au bail avec M. NOIROT Thibaut.

Remboursement de frais :

Suite à l'acquisition par la Commune d'un véhicule communal, Renault Kangoo immatriculé CC-116-JK, une demande de carte grise a été effectuée sur le site "ants.gouv.fr". Le paiement ne pouvant s'effectuer que par carte bancaire, le secrétaire de Mairie, Stéphane Wagner, a acquitté la facture avec sa carte bancaire pour un montant de 191.76 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour), décide de rembourser à Stéphane Wagner le montant précité.

Autorisation perpétuelle de désherbage des livres de la bibliothèque :

(...)

Conformément aux directives de la bibliothèque départementale, Monsieur le Maire propose de définir (...) les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale, (...)

Formalités administratives : dans tous les cas, l'élimination des ouvrages sera mentionnée par un procès-verbal, et les documents annulés sur les registres d'inventaire.

(...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour), donne son accord aux propositions de M. le Maire.

Création de poste :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. (...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (13 pour), décide :

1. La création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet pour effectuer toutes les tâches administratives afférentes à cet emploi à compter du 1er juillet 2024. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché. (...)

RIFSEEP : ajout d'un nouveau cadre d'emploi :

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 22 novembre 2017, le Conseil Municipal a mis en œuvre, à compter de cette date, le RIFSEEP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) pour le bénéfice des agents, fonctionnaire relevant des cadres d'emplois suivants :

Rédacteur territorial ; Adjoint administratif territorial ; Agent de maîtrise territorial ; Adjoint technique territorial. Le Maire propose d'ajouter le cadre d'emploi d'attaché territorial. (...) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et la majorité (13 pour), décide : D'accepter les propositions ci-dessus. (...)

Séance du 24 octobre 2024

Création de poste :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. (...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 pour), décide :

1. La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour effectuer toutes les tâches afférentes à cet emploi à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique. (...)

Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'allouer les subventions 2024 suivantes :

Association Indépendante des Parents d'Élèves : 500 € ; à l'unanimité (11 pour).

Association pour la Découverte de la Fortification Messine - Groupe Fortifié de l'Aisne de Verny : 150 € ; à l'unanimité (11 pour).

Association Sportive Tennis Badminton : 1 000 € ; à l'unanimité (10 pour), M. Vincent LAURENT, étant impliqué par ce point, sa procuration n'est pas prise en compte.

Chorale "La Villageoise" : 800 € ; à l'unanimité (9 pour), Mme Laurence SCHANG, étant impliquée par ce point, quitte la séance.

Comité des fêtes : 500 € ; à l'unanimité (11 pour).

Fleury Football Club : 900 € ; à l'unanimité (11 pour).

Kany-Club : 600 € ; à l'unanimité (11 pour).

Prévention Routière : 100 € ; à l'unanimité (11 pour).

Restos du Cœur : 300 € ; à l'unanimité (11 pour).

Sport Culture Loisirs : 800 € ; à l'unanimité (11 pour).

Sport pour Tous : 800 € ; à l'unanimité (11 pour).

Souvenirs Français : 100 € ; à l'unanimité (11 pour).

Union Nationale des Combattants : 100 €, à l'unanimité (11 pour).

Chasse communale : indemnités du secrétaire :

Vu le courrier du Bureau du contrôle de légalité de la Préfecture de la Moselle du 15 juillet 2024, informant

que la délibération n°138 du 23 mai 2024, fixant une indemnité de 8 % du montant total du produit de la chasse au secrétaire, est irrégulière suite aux recherches effectuées par les services juridiques de la préfecture et à la circulaire du préfet de la Moselle n°57-184 du 28 octobre 1957, Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité (11 pour), décide d'annuler la délibération n° 138 du 23 mai 2024 et d'allouer pour toute la durée du bail les indemnités suivantes lors de la répartition du produit de la location de la chasse : indemnités au secrétaire chargé de l'établissement de la liste de répartition à 4 % du produit à répartir aux propriétaires.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (RPQS) 2023 :

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. (...)

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 pour) : adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif exercice 2023, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr, décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau (RPQS) 2023 :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport effectué par le Syndicat des Eaux de Verny doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 pour) : **adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023, **décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

Contrat d'assurance des risques statutaires :

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 pour) : (...).

Décide :

Article 1er : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : GENERALI VIE

Courtier : WTW

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL :

Risques garantis :

Décès

Congé pour invalidité temporaire imputable au service

Longue maladie, maladie longue durée

Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant

Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement

Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : Taux 6.91 %

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis :

Congé pour invalidité imputable au service

Grave maladie

Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant

Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement

Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : Taux : 1,45 %

(...) Le conseil DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

Adhésion à la mission d'assistance du CDG57 sur les dossiers retraite CNRACL :

Le Maire expose : Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service, Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers, (...)

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de signer une convention entre la commune de Fleury et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Décide, à l'unanimité (11 pour), d'adhérer à la mission facultative d'assistance du CDG57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL, Autorise Monsieur le Maire à signer les documents qui découlent de l'adhésion ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Agrandissement du cimetière : choix de l'entreprise :

Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 pour), décide d'accepter le marché établi avec EIFFAGE pour un montant de 228 730.04 € HT concernant les travaux d'extension et d'aménagement du cimetière communal et autorise le Maire à signer les documents y afférents.

Aide sociale :

Une assistante sociale de la Direction de la Solidarité du Département de la Moselle a fait parvenir à M. le Maire une demande d'aide exceptionnelle pour la famille XXXXX de 366.88 € afin de solder une facture d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (11 pour), donne son accord à l'aide financière demandée et autorise M. le Maire à payer 366.88 € directement à l'UEM.

(retrouvez les comptes rendus complets sur notre site www.fleury.fr à la rubrique Vie municipale/comptes rendus)

Séance du 25 novembre 2024

Fixation de la contre-valeur au titre de redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif :

Exposé des motifs

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif auxquelles sont assujetties les communes ou leurs établissements publics compétents en matière d'assainissement des eaux usées.

En application du Décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau, la commune doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, (...); **Vu** le Code de l'environnement, (...);

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;

Vu la délibération n°2024-19 du 27 juin 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau du 18 octobre 2024 portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5 ; **Vu** la convention de facturation pour l'encaissement et le reversement de la part assainissement de la collectivité

Considérant que la commune, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, sera redevable envers l'agence de l'eau d'un montant égal au produit :

- 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'assainissement collectif,
- 2°) d'un tarif fixé par l'agence de l'eau et
- 3°) des coefficients de modulation ;

Considérant que l'Agence de l'eau Rhin Meuse a fixé un tarif de 0,46 €HT par mètre cube pour la redevance

pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025 ;

Considérant que le coefficient de modulation correspondant à la performance des systèmes d'assainissement collectif est fixé pour l'année 2025 à la valeur de 0,3 ;

Considérant le montant forfaitaire maximal fixé par arrêté du 5 juillet 2024 pour la prise en compte, par la redevance d'assainissement, de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, à hauteur de 3 €/m³ ;

Considérant que la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie et que le montant de cette contre-valeur ne pourra pas dépasser le montant forfaitaire maximal précité.

Considérant qu'il appartient au délégataire de l'eau potable de facturer et de recouvrer auprès des usagers de l'assainissement ce supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à la commune les sommes encaissées,

Considérant qu'il appartient donc à la commune de fixer le montant forfaitaire pris en compte dans la redevance d'assainissement au titre la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif prévue à l'article L. 213-10-6 du code de l'environnement, dont le délégataire du service d'eau potable est chargé d'assurer le recouvrement auprès des usagers et de lui reverser dans le cadre de la convention de facturation, **Après en avoir délibéré et à l'unanimité (14 pour), Décide**

Article 1 :

Fixe pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à : **0,138 € HT / m³** ;

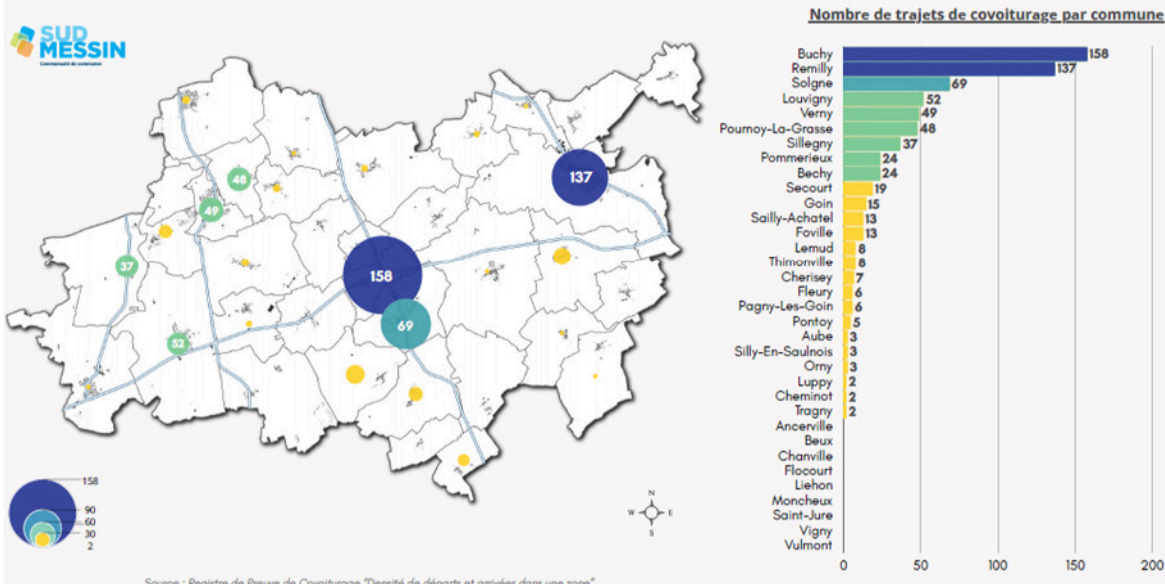
Article 2 :

Précise que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 10%.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de trajets de covoiturage par commune entre mars 2024 et juillet 2024 (départs + arrivées)



Source : Registre de Preuve de Covoiturage "Densité de départs et arrivées dans une zone"

Le Sud Messin finance vos covoits' quotidiens

Conducteurs, Conductrices

100€ de Prime Covoiturage*

Passagers, Passagères

Un max de trajets offerts

La Communauté de Communes du Sud Messin renouvelle pour une deuxième année son dispositif d'incitation au covoiturage en partenariat avec l'opérateur BlaBlaCar Daily.

Du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025, bénéficiez à nouveau d'avantages financiers en utilisant l'application BlaBlaCar Daily pour covoiturer depuis ou vers les 34 communes du Sud Messin.

En bref : Conducteur ?

Rentabilisez vos trajets tout en rendant service, vous serez rémunéré entre 1.5 € et 3 € par passager et par trajet

- ◆ Trajets de 2 à 15 km : 1,5 € par passager transporté.
- ◆ Trajets de 15 à 30 km : 1,5 € par passager transporté + 0.10€ /km au-delà de 15 km et par passager transporté.
- ◆ Au-delà de 30 km : 3€ par passager transporté.

Passagers ?

Voyagez gratuitement durant 10 trajets, et profitez ensuite des avantages, vous ne paierez que 50 centimes par trajet (soit 1€ l'aller-retour), le reste sera pris en charge par la CCSM.

Obtenez une prime de 100 € en vous mettant au covoiturage (recevez un bonus de 25 € au 1er covoiturage, puis 75€ au 10ème).

Alors, qu'attendez-vous pour mieux vous déplacer dans le Sud Messin ? Adoptez BlaBlaCar Daily et téléchargez l'application sur votre mobile pour pouvoir bénéficier des avantages de ce partenariat :

Cliquez sur ce lien : <https://blablacardaily.com/>

Vous allez adorer covoiturer sur la route du travail

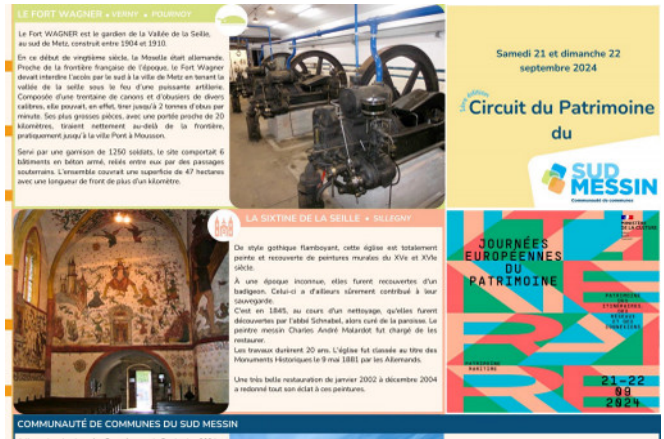
Conducteurs, Conductrices

100€ de Prime Covoiturage*

Passagers, Passagères

Un max de trajets offerts

Communauté de Communes du Sud Messin



Pour la première fois, à l’occasion des journées européennes du patrimoine, la Communauté de Communes du Sud Messin a organisé un circuit de découverte sur son territoire avec les associations et les communes volontaires. Fleury a choisi de participer pleinement à cette manifestation en proposant une visite guidée de l’Église de la Nativité de la Vierge Marie, ainsi qu’une exposition consacrée à son constructeur. Une trentaine de personnes ont ainsi pu découvrir les coulisses de notre église construite en 1962 –1963 par **Georges Henri Pingusson**, architecte en chef de la reconstruction de la Moselle.



Georges-Henri Pingusson est une figure emblématique de l’architecture française du XX^e siècle, son œuvre est immense, il a notamment construit en Moselle le centre de secours et d’incendie de Metz et aussi quatre églises: Boust, Corny, Metz-Borny et

Fleury. Une exposition lui a été consacrée en novembre 2024 à l’église des Trinitaires à Metz par le Réseau des Maisons de l’Architecture. A cette occasion la maquette de notre église précieusement conservée à la mairie a pu être exposée au public en compagnie d’une autre maquette (représentant une coupe longitudinale). Plusieurs groupes d’étudiants en architecture sont venus également à Fleury, visiter l’Église et découvrir l’étonnant travail d’imagination d’un architecte pour concevoir un édifice religieux original qui maîtrise subtilement la lumière naturelle tout en créant l’illusion d’une nef et d’un chœur en lévitation



Rénovation du calvaire

La date de l'implantation de ce calvaire est incertaine, nous n'avons pas retrouvé de date précise. Il a probablement été érigé en mémoire des victimes du choléra qui a très lourdement frappé les fleuriennes et les fleuriens au 19^{ème} siècle. Plusieurs vagues d'épidémie se sont succédées en 1832, 1848 et enfin 1866. En 1832, les chroniques de l'époque relatent à Fleury, la perte en quelques jours du quart de ses habitants (318 cas et 96 décès sur une population de moins de 400 personnes).

En 2020, La rénovation de ce calvaire était devenue une urgence et une question de sécurité. La fissure du socle de la croix ne cessait de se dégrader. L'eau s'y infiltrait et avec le gel risquait de le fracturer.

Le scellement de la croix dans la pierre était pourri et la rouille avait fait son œuvre. Le christ lui-même qui avait subi les aléas du temps était en mauvais état. La jambe droite était fissurée au niveau du tibia et la jambe gauche présentait un trou important sur toute la hauteur du tibia. Le reste du corps par contre était en relatif bon état si ce n'est un peu de rouille et de lichen. A l'arrière du christ au niveau du bassin, un trou carré (on suppose un orifice qui a servi au moment où la fonte a été coulée) était ouvert. Du coup l'eau, la poussière, les oiseaux, les écureuils etc y ont élu domicile générant une accumulation de saletés diverses favorisant le travail de la rouille par l'intérieur.

La première étape a été le descellement de la croix et la

rénovation de la pierre (nettoyage du socle et reprise des fissures) par l'entreprise La Messine de Cheminot.

Parallèlement la croix a été entièrement démontée, chaque volute, chaque pièce de la croix a été démontée, inspectée nettoyée, sablée, traitée antirouille et les fixations refaites en inox. La partie basse de la croix qui était pourrie, a été coupée et remplacée. La croix a ensuite été remontée puis recouverte de plusieurs couches d'une peinture/résine spéciale pour assurer une protection parfaite. Ces opérations réalisées, la société La Messine a pu alors remettre en place la croix en 2020.

Reste le christ ; toujours avec l'aide de bénévoles et des ouvriers communaux, la statue a été sablée, démoussée, vidée de son contenu. La fissure de la jambe droite et le trou sur la jambe gauche ont été comblés et reconstitués. L'intérieur et l'extérieur du christ ont été traités anti-rouille. L'orifice situé à l'arrière a ensuite été scellé par une plaque de plomb vissée et jointée et les fixations complètement rouillées, qui tenaient le christ sur la croix, remplacées par des fixations inox.

Plusieurs couches de peinture ont terminé cette rénovation avant de fixer la statue sur la croix le 30 juillet 2024.

Coût de l'opération 3600€ pour l'entreprise La Messine avec une subvention de l'Etat de 1104 € soit 30%. Tout le reste si ce n'est l'achat de quelques pinceaux et d'un pot de peinture a été donné gratuitement par des entreprises et le travail effectué bénévolement.

La municipalité remercie JC. Briand qui a été le maître d'œuvre de cette opération et les entreprises locales qui nous ont aidé (elles ne souhaitent pas être nommées) et toutes les petites mains qui ont participé et contribué à la réussite de cette rénovation.

Nos objectifs étaient clairs, Préserver ce patrimoine historique et religieux, lui redonner son éclat et le transmettre aux générations futures. Mais aussi et surtout ne rien faire qui puisse altérer la qualité et la beauté de ce monument et pour cela toutes les opérations effectuées sont réversibles.



Le travail effectué pour reconstituer la jambe a nécessité de nombreuses étapes.



A l'issue de la messe du 29 septembre 2024, les fidèles se sont rendus en procession devant la croix nouvellement installée pour sa bénédiction.



Grosse opération de maintenance à la station d'épuration :

La turbine de l'aérateur était arrivée en fin de vie (moteur et surtout pales de la turbine complètement usées). Une nouvelle turbine avec un nouveau moteur a donc été installée le 28 août 2024, le tout sans arrêter le fonctionnement de la station, ni rejeter d'eaux usées dans le milieu naturel. A noter la quantité impressionnante de lingettes accumulées dans le bassin d'aération qui a nécessité plusieurs heures de travail pour les évacuer (photo 1).

RAPPEL IMPORTANT : les lingettes ne sont pas biodégradables, elles **ne doivent jamais** être jetées dans les toilettes mais mises à la poubelle.



Curage des réseaux. L'entretien régulier du réseau d'assainissement est une nécessité mais aussi une charge importante pour le budget communal. Les 28 et 29 octobre 2024, la société MALEZIEUX a procédé au curage de près de deux kms de canalisation (rue Notre Dame, place de la Fontaine et le quartier des Fleurs). 8 tonnes de déchets (sables, etc..) ont été récupérées et seront traitées.

Au cours de cette opération, de nombreux dysfonctionnements ont été mis en évidence du fait du non respect de quelques règles simples :

Vous ne pouvez pas rejeter n'importe quoi à l'égout. Les produits toxiques et dangereux comme les hydrocarbures, les acides, les huiles de vidange, les substances toxiques ou inflammables,

les médicaments sont à proscrire absolument ! Il est formellement interdit de déverser les **eaux de rinçage du ciment ou du béton** dans l'égout. Cela l'obstrue partiellement voir même totalement. **Les travaux de remise en état sont extrêmement coûteux** et seront facturés aux responsables. Soyez particulièrement vigilant avec les entreprises qui interviennent chez vous pour des travaux de maçonnerie, de peinture, de plâtrerie ou de rénovation de façade... Les effets de ces agissements ont été constatés et certaines portions devront faire l'objet de travaux de remise en état car elles sont obstruées par du béton à près de 50%. A la charge de la collectivité bien sur...



Terrain de jeux Après beaucoup d'atermoiements, de retards liés à la météo, de problèmes d'installation, de réclamations et de courriers, les enfants ont enfin pu retrouver un espace de jeux rénové. Cette structure à quatre tours offre un jeu créatif varié pour les enfants de 2 à 8 ans. La première tour est accessible par un mur d'escalade incliné avec des prises incurvées offrant une montée soutenue. De là, un tunnel ludique mène au filet de jeu jusqu'au niveau suivant. La perche spirale offre une sortie rapide. Solutions alternatives; traverser le pont et descendre par la glissière classique ou démarrer par le filet à larges mailles ... Les changements de niveaux et les inclinaisons de la structure entraînent le sens de l'équilibre et de la conscience spatiale de l'enfant qui sont cruciaux pour juger les distances dans la vie quotidienne, par exemple, lors de la traversée de la route.

Cette structure est accompagnée dans le même espace d'une bascule, d'un nénuphar, d'une coccinelle et d'un cheval sur ressorts. Elle vient en complément de la table de ping-pong installée près du city-stade et du street-workout placé en haut de la rue de Nauviale.

Il reste encore le parcours d'équilibre à placer ...dès que les conditions météorologiques le permettront.

L'éclairage du terrain de foot qui avait subi les aléas des tempêtes des années passées a été refait pour permettre aux joueurs de pratiquer leur sport dans de bonnes conditions lors des entraînements particulièrement pendant la saison hivernale. Quatre poteaux et dix projecteurs ont été installés pour permettre un éclairage du terrain par secteur. A cette occasion, l'alimentation électrique des vestiaires a été entièrement remise aux normes.



Comité des fêtes



7-8 septembre 2024, petits et grands ont pu profiter de notre traditionnelle **Fête patronale** tout au long du week-end. Notre tombola a remporté un vif succès. Nous tenons à remercier tous les participants ainsi que les entreprises locales : l'Auberge Fleurie, Le Fumoir de Fleury, Bonne et Généreuse, le Café le Couarail, David Collignon Traiteur, Torréfaction Grainouilly, Garage Miedico, Boulangerie Zimmer, Priscilla « Sur le chemin du mieux être », Monsieur et Madame René et Béangère Bour pour les délicieux pâtés lorrains, Hélène Lambrech Ostéopathe, l'entreprise NGE-LACIS, les forains et les associations Sports Culture Loisirs et Tennis Badminton.

Si le succès est au rendez-vous, c'est bien sur grâce à une météo bienveillante mais aussi et surtout grâce aux associations et à tous leurs bénévoles avec l'appui du Comité des fêtes qui se dévouent tout au long de ces deux journées.

Marché Fermier du 20 octobre 2024.

Le Comité des Fêtes a organisé le 20 octobre son incontournable marché fermier, mettant en avant les produits locaux et le savoir-faire des artisans de la région. Cet événement a rassemblé de nombreux habitants, créant une ambiance conviviale et festive. Les visiteurs ont pu déguster des spécialités régionales, acheter des fruits, légumes, fromages et autres produits artisanaux.

Pour le repas, tout le monde s'est retrouvé autour d'une bonne choucroute concoctée par David Collignon traiteur.



11 novembre 2024, Le 11 novembre est une date emblématique en France, marquant l'armistice de la Première Guerre mondiale. Cette commémoration marque le respect et la reconnaissance envers ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté et la paix.

Les élus ainsi que des habitants se sont rassemblés devant le monument aux morts. Un discours a été prononcé lors de cette cérémonie pour rappeler les valeurs de courage, de solidarité et de sacrifice. Il souligne également l'importance de transmettre la mémoire de ces événements aux générations futures, afin que le souvenir des victimes ne s'efface jamais. Pour clore cette cérémonie, une gerbe de fleurs a été déposée.



Décorations de Noël

Le bien vivre ensemble, l'embellissement du village, c'est bien sûr l'affaire de tous. Cette année encore, des bénévoles impliqués dans la vie communale se sont associés pour décorer le village à l'occasion des fêtes de fin d'année. Pendant plusieurs semaines, ils ont construit avec beaucoup d'imagination puis installé avec les ouvriers communaux les décors qui ornent le village pour le plaisir des grands et des petits. Toutes la décoration a été réalisée à base d'éléments de récupération pêchés ici ou là : palette de bois, sac en toile de jute, tuyaux pvc, bouts de tissus, pommes de pin, branchages divers et variés... le tout agrémenté de guirlandes lumineuses.

Merci à Sylvie, Gisèle et Philippe, Maguy ainsi que Jeanine, Monique, Evelyne, Yves, André et aux ouvriers communaux. Ils vous invitent à parcourir le village pour apprécier leur travail.





A peine 15 mois après sa réouverture, notre bibliothèque municipale compte déjà plus de 200 adhérents. Belle réussite pour cette joyeuse équipe de bénévoles qui vous accueillent au cœur de centaines de romans, BD et autres revues. Au fil des mois, ils ont su agrémenter nos étagères des dernières sorties, derniers prix littéraires, créer des thèmes pour décorer les salles de la bibliothèque et animer de nombreux ateliers.



Sous l'égide de la DLPB (Bibliothèque Départementale de la Moselle), quatre ateliers ont été animés par les bénévoles, au mois de novembre, dans le cadre de l'opération 'Esprits livres : souvenirs souvenirs' : le 06 novembre : 'La mémoire des déracinés' - le 13 : 'Dictée comme autrefois' - le 20 : 'Aiguilles et boutons' atelier couture et enfin le 27 novembre : 'jeux de société et jeux des veillées comme

autrefois'. Chaque atelier a rencontré un franc succès et parfaitement rempli son objectif : faire revivre des moments emblématiques qui ont marqué les générations et façonné notre mémoire individuelle et collective à travers la thématique des souvenirs. Nous espérons que ces activités seront rapidement réitérées.



Décembre c'est bien sûr le moment de rencontrer St Nicolas. Le 7, sans le Père Fouettard, il est venu avec une hotte remplie de bonbons et gâteaux. Le 11 décembre, il est bien temps de fabriquer pour notre bibliothèque ses décorations de Noël, à l'aide de livres et tissus anciens.




Un atelier lecture pour les petits est régulièrement animé par Gisèle, qui se réjouit toujours de passer des moments privilégiés avec les écoliers de l'Ecole Marc Chagall



Nos bénévoles ont participé à la 14^{ème} édition du Congrès Départemental des Bibliothécaires du réseau de lecture publique qui a eu lieu le lundi 18 novembre 2024 à Stiring-Wendel à l'espace Les Anciennes Forges. Ils ont reçu à cette occasion la médaille d'argent pour leur excellente participation aux différentes activités lors de cette journée placée sous la thématique : **Sport ou lecture, pourquoi choisir ?**



D'autres activités sont en gestation et des ateliers discussion autour d'un livre seront proposées. Alors pour tout savoir et vous inscrire, rendez vous à la bibliothèque, c'est gratuit. N'hésitez pas à consulter le site de la bibliothèque <https://new.mabib/fleury/>, le site de la Mairie : www.fleury.fr ou  la page de la bibliothèque.

La bibliothèque ouvre tous les mardis de 16h30 à 18h30 (hors vacances scolaires) les mercredis de 14h à 17h et les samedis de 9h à 12h sauf les jours fériés.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
 ARRONDISSEMENT DE METZ
 COMMUNE DE FLEURY
 57420



Tel : 03 87 52 67 59
 Fax : 03 87 52 59 22
 maire@fleury.fr

V/Réf : PJ/MF_D6_10
 Objet : RD913-Limitation de vitesse

Fleury, le 18 juin 2024.

Monsieur Patrick WEITEN
 Président du Conseil Départemental
 de la Moselle
 1 rue du Pont Moreau
 CS 11096
 57036 METZ CEDEX 1

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous pour vous demander de porter la limitation de la vitesse sur la portion de la RD913 entre Pouilly et Fleury de 70 à 50 km/h.

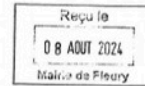
J'ai été informé par le Président de Metz Métropole sur sa décision de porter la vitesse sur la section de route relevant de sa compétence à 50km/h. Vous trouverez son courrier en pièce jointe.

De fait nous avons à ce jour une limitation à 30km/h sur la commune de Pouilly puis 50 km/h sur une section de 400m à partir du panneau d'agglomération de Pouilly puis 70 km/h sur les 400 m suivant avant de passer de nouveau à 30 km/h à Fleury.

Cette nouvelle disposition, imposée à mon sens, la limitation de la vitesse à 50km/h sur l'ensemble de la RD913 entre Pouilly et Fleury pour une meilleure lisibilité de la signalisation pour les automobilistes, une meilleure sécurité et une diminution des nuisances sonores pour les riverains.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées

Le Maire
 Gilles Vavrille



Affaire suivie par :
 Pierre JAGER
 ☎ 03 87 34 75 34
 Sous-Direction Exploitation Routière
 N/Réf : PJ / MF _ 05_07
 Objet : FLEURY - RD913 - Limitation de vitesse

Monsieur Gilles VAVRILLE
 Maire de FLEURY
 13 rue Gérard Mansion
 5740 FLEURY

Metz, le - 5 AOUT 2024

Monsieur le Maire,

Faisant suite à différents échanges sur le sujet, par lettre du 18 juin 2024, vous précisez que Monsieur le Président de l'Eurométropole de METZ a validé l'abaissement à 50 km/h de la vitesse maximale autorisée hors agglomération sur la M913 entre POUILLY et la limite des bans communaux de POUILLY et FLEURY.

Vous appuyant sur cet arrêté et la confusion engendrée pour l'automobiliste, vous me demandez de revenir sur les termes de ma lettre du 3 janvier 2024 par laquelle je vous informais que la limitation à 70 km/h de cette section apparaît adaptée au contexte de cette section.

La décision de l'Eurométropole induira probablement une incompréhension pour l'automobiliste, du fait de l'absence de justification de cette limitation de vitesse à 50 km/h sur un axe hors agglomération. Pour autant, elle ne remet pas en cause la position dont je vous ai fait part en début d'année.

Les services routiers départementaux prendront l'attache de l'Eurométropole car il apparaît que la signalisation de police mise en place récemment au Sud du chemin de Metz, sur la RD913, ne respecte pas les zones de compétence de chacun.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Département

Patrick WEITEN

Copie pour information à :

- Monsieur Jean-Luc SACCANI - Vice-Président du Département
- Madame Alexandra REBSTOCK - Présidente de la 2^{ème} Commission
- Madame Bernadette LAPAQUE - Présidente de la 6^{ème} Commission
- Monsieur Patrick THIL - Président de la Commission de Territoire de METZ
- Madame Marie-Elisabeth BECKER - Conseillère Départementale
- Monsieur Jean FRANÇOIS - Conseiller Départemental
- Monsieur François GROSODIER - Président de l'Eurométropole de METZ

Patrimoine et Aménagement des Territoires
 Département de la Moselle - 1 rue du Pont Moreau - CS 11096 - 57036 Metz Cedex 1 - www.moselle.fr

Dossier RD913 : Derniers échanges avec le Département concernant la mise à 50 km sur la portion de la RD913 entre Pouilly et Fleury, malheureusement sans succès.



La remise des prix des maisons fleuries organisée par l'Amicale des Elus du Sud Messin s'est déroulée cette année à Pournoy la Chétive. Félicitations à nos brillants lauréats : M Cédric Arnould et Madame Alexia Moriconi rue du Champ Doua et M Philippe Gross et Madame Marie-Josée Nicolas rue Notre Dame qui ont reçu le prix 2024 pour notre commune.

Ils sont d'autant plus méritants que les conditions climatiques de cette année étaient exceptionnelles.

Bravo !

Des nouvelles de l'école maternelle

En cette rentrée 2024, 78 enfants ont rejoint l'école maternelle.



25PS/GS chez Madame Jurion accompagnée de Camille

28PS/MS chez Monsieur Metzinger accompagné de Miléna



25PS/GS chez Madame Genty accompagnée de Nathalie



Début octobre, nous avons ramassé les citrouilles que nous avons plantées au printemps. Nous en avons fait des soupes.

La semaine du 25 novembre, nous avons confectionné plus de 100 paquets de gâteaux de Noël pour le marché de Noël de l'AIPE. Merci aux nombreux parents qui sont venus aider les enfants.



Saint Nicolas et le Père Fouettard ont rendu visite à l'école maternelle puis élémentaire vendredi 6 décembre. Ils ont gâté les enfants en leur offrant un livre et un chocolat chacun.

Actualités de l'école élémentaire Marc Chagall



La semaine du goût a permis aux classes de CE2 et CM1 d'apprécier le fromage au petit déjeuner ! Au menu également : fruits de saison, fruits secs et pains variés.



Une semaine du goût riche en activités pour les CP CE1 grâce aux partenaires locaux : le torrificateur grainouilly, le relais venois et la dégustation de cookies par "bonne et généreuse".



Visite de la classe de CP à la torrification de Fleury, dans le cadre de la semaine du goût.

Le 18 novembre les élèves de Mme Omarini découvrent le Centre Pompidou-Metz : son architecture et ses expositions.

Ils admirent l'œuvre "la répétition" dans la galerie 2 et se prêtent au jeu d'acteurs devant le tableau de Marie Laurencin.

La matinée au musée de la Cour d'Or leur a permis de se familiariser avec la vie des Gallo-Romains de Divodurum et leurs belles mosaïques.



L'école de Fleury à la Fête des Sciences

Le vendredi 11 octobre 2024 après-midi, les classes de CM1 et de CM2 ont participé à la fête de la science au Campus Bridoux à Metz Borny. Cette année, le thème était « Océans des savoirs ». Trois ateliers de trente minutes ont été proposés aux élèves par les étudiants du campus.

Ils ont pu ainsi découvrir les ateliers « Chimie étonnante », « Cuisine gourmande » ou le « Planétarium ».

Cette sortie a été très appréciée des élèves et des enseignantes. Un grand merci aux étudiants et professeurs d'université pour leur investissement dans ce projet.



Le 11 octobre, les élèves de CM1 ont eu l'opportunité de participer à une sortie passionnante au Jardin des Sciences.

Au programme de cette après-midi, trois ateliers ont permis aux élèves de découvrir des phénomènes scientifiques :

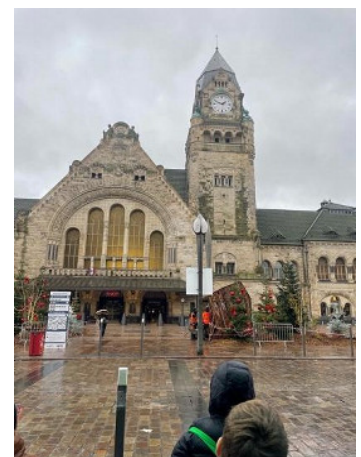
Dans le premier atelier, **"La chimie étonnante"**, les élèves ont pu observer des réactions chimiques, comme la création d'un arc-en-ciel à partir de vinaigre de chou rouge et d'autres substances. L'expérience s'est poursuivie par un petit spectacle : la reproduction d'une éruption de volcan !

Ensuite, les élèves ont pris part à l'atelier **"La science gourmande"**. Un véritable voyage gustatif et scientifique ! En préparant des mousses au chocolat et en expérimentant avec le « lait magique » et le mélange « eau/huile », les enfants ont découvert les secrets des émulsions et des réactions chimiques dans la cuisine. Ce fut l'occasion pour eux de comprendre comment certaines substances peuvent se lier grâce à des principes scientifiques bien réels.

Enfin, l'atelier **"Le planétarium"** a plongé les enfants dans un univers fascinant. Installés dans l'obscurité, ils ont observé le ciel étoilé projeté au-dessus de leurs têtes, découvrant les constellations, les planètes et les mystères de l'espace. Cette expérience immersive leur a permis d'approfondir leurs connaissances de l'astronomie de manière interactive.

Le 18 novembre, les élèves de CM1 se sont rendus cette fois à Metz à l'Arsenal pour assister au spectacle du Petit Poucet raconté par la conteuse Nathalie Galloro, accompagnée de deux musiciens.

L'après-midi, ils ont visité la gare de Metz avec une guide conférencière de l'office de tourisme.





L'Association Indépendante des Parents d'Élèves est heureuse de vous retrouver !!!!

Grâce à la mobilisation d'un grand nombre, notre association est toujours active et présente sur cette nouvelle année 2024-2025, **un grand merci à tous !!**

C'est l'occasion pour nous de remercier l'ancien Bureau (Amandine, Mathilde, Sarah) qui a œuvré durant plus de 7 ans et nous a fait vivre des moments de convivialité, de partage et d'entraide au profit de nos enfants. Mais aussi de souhaiter la bienvenue au nouveau bureau, Shirley et Cyrielle à la présidence, Nadège à la trésorerie.

Après un premier événement « Halloween » très réussi où vous avez pour beaucoup répondu présent, voici le programme que l'AIPE vous a concocté :

CALENDRIER DES EVENEMENTS	
AIPE FLEURY-POUILLY 2024/2025	
06 DEC	MARCHÉ DE NOEL <small>VENUE DE ST NICOLAS BANKE LES ECOLAS</small>
01 MARS	CARNAVAL
27 AVR	BOURSE PUERICULTURE
28 MAI	BOOM CM1/CM2
28 JUIN	KERMESSE

Pour rappel, nous sommes une association 100% bénévoles composée de mamans et papas qui avons tous une activité professionnelle prenante en plus de nos vies privées très chargées.

L'ensemble des fonds récoltés servent à financer du matériel ou une partie des sorties extra scolaires des enfants des écoles.

N'hésitez pas à nous rejoindre ! Bonne humeur et entraide garanties.

POUR SUIVRE NOS ACTUALITÉS SUIVEZ NOUS OU ABONNEZ-VOUS À NOTRE PAGE FACEBOOK VIA LE QR CODE



MARCCHAGALL.AIPE@GMAIL.COM



SCANNEZ-MOI

Kany Club de Fleury

Le Kany Club de Fleury depuis 38 ans est toujours aussi compétitif.

Le Kany-Club de Fleury est une association de vétérans qui pratique le football loisir qui a été créé le 5 septembre 1986, par une bande de copains habitants à Fleury. Le nom du club a été choisi suite au surnom du président fondateur Claude Bouvy dit Kany. Par la suite, des personnes extérieures à la commune ont rejoint le club.

En préambule de la dernière assemblée générale de l'équipe de football vétéran du Kany-Club de Fleury. André Kremer, Président du Club depuis 2002, a remercié : les joueurs, les bénévoles présents tout au long de la saison, les sponsors qui nous aident depuis de nombreuses années, le Conseil Régional, le Conseil Général et la mairie de Fleury pour l'entretien du terrain de foot et pour la location de leur salle omnisports pour les entraînements en hiver.

Le bilan sportif de la saison écoulée 2023/2024 a été très positif en résultat.

Sur 28 matchs joués : 26 victoires, 1 nul et 1 défaite. A noter que tous ces matchs ont été joués à l'extérieur le soir en semaine contre des équipes de la Meuse, de la Moselle et la Meurthe et Moselle. Pour cette nouvelle saison 2024/2025 : 9 matchs ont été déjà joués, 8 victoires et 1 défaite.

Le comité actuel de la saison 2023/2024 se compose comme suit :

André Kremer président, Dominique Gaspard premier vice-président, Léonard Didiot deuxième vice-président, Joly Francis trésorier, Joly Laurence vice-trésorière, Isabelle Kremer secrétaire, André Kremer entraîneur, Francis Joly responsable intendance, Patrice Vasseur et Fabrice Poirier commissaires aux comptes.

A noter que l'assemblée générale du club pour la saison 2024/2025 se tiendra le samedi 14 décembre 2024 à Fleury.

Le club a participé la fête patronale de Fleury en septembre 2024. Les manifestations à venir seront décidées lors de l'assemblée générale (tournoi de sixte du club le 1^{er} mai 2025 au stade de foot de Fleury, participation à la fête patronale de Fleury en septembre 2025).

Divers :

Le Club s'entraîne tous les mercredis soirs au stade de Fleury à partir de 19 h sauf si match prévu le même jour et a réservé la salle omnisport de Fleury tous les mercredi soirs de 19h30 à 21h30 du 8 janvier 2025 au 12 mars 2025 pour 10 séances d'entraînement.

Le Président et son comité sont heureux d'avoir dans leur effectif pour cette nouvelle saison 8 nouveaux joueurs dont certains habitent dans la commune de Fleury.

Nous tenons à remercier plus particulièrement nos 2 sponsors du village de Fleury, Mr Philippe Rouprich, assureur GAN qui a offert de nouveaux shorts de foot pour toute l'équipe et Mr Léonard Didiot vice-président du club et l'un des responsables de l'usine Babybel à Laval qui a offert des chaussettes de foot et des sacs de sport pour toute l'équipe. Un très grand merci à ces 2 sponsors pour leur geste envers le club.

Nous tenons à remercier également la Mairie de Fleury pour la réfection de l'éclairage du terrain de football, ce qui va nous permettre de jouer le soir en semaine des matchs à Fleury.

Si vous désirez nous rejoindre et partager nos activités dans un esprit convivial et familial, contacter le Président du Club : André KREMER 06 14 84 59 81

Toute l'équipe du Kany-Club vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2025.



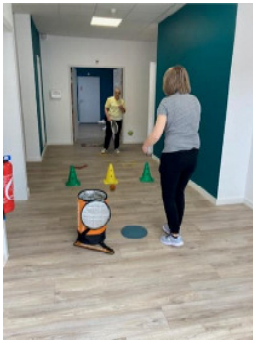
Association Sportive Tennis Badminton de Fleury et Running de Fleury



L'association Sportive Tennis Badminton accueille un 4^{ème} sport de raquettes : Le PICKLEBALL.

Fort d'une entrée fulgurante aux Etats Unis, ce sport est une véritable coqueluche et attire dès les premières frappes de balle les joueurs de tous les horizons et les novices. A Fleury nous ne pouvions passer à côté de cette nouveauté. Après 2 terrains, ce sont 6 terrains qui accueillent les pratiquants tous les samedis à partir de 10h30. Venez découvrir ce sport, nous vous attendons samedi prochain.

Deuxième coup de cœur de la Fédération française de Tennis en deux ans. Quel honneur pour notre club d'être récompensé pour nos actions solidaires. L'année dernière la Fédération avait été séduite par notre action envers les adultes en situation de handicap.



Cette année, la Fédération Française a mis le club à l'honneur pour le sport que nous avons apporté aux malades dans les hôpitaux et en particuliers dans le groupe Elsan qui soigne les personnes dialysées.

Photos prises à Nouilly



Les autres actions du club :

Plus de 250 adhérents, record inégalé pour le club.

Tennis à l'école : Toutes les classes ont bénéficié des séances de sport à l'école sauf les petites sections. Plus que du tennis, les enfants peuvent découvrir le Padel et le Pickleball gratuitement et la visite d'un diététicien qui échange avec eux sur le "bien manger".

Tennis adapté et tennis fauteuil : le club continue à accueillir 17 adultes en situation de handicap. Le 20 décembre, la ligue du Sport adapté nous rendra visite pour étudier la possibilité d'étendre notre action à d'autres établissements.

C'est aussi une section badminton de 50 personnes (adultes comme enfant) qui se développe bien avec une première équipe qui défend nos couleurs.

La fin de la construction de notre terrain de Padel entièrement auto financé par le club contrairement à ce que certains prétendent. Nous allons encore réaliser des aménagements pour rendre cet espace encore plus accueillant.

La Fleurienne, seule course du sud messin en pleine nature.

Des Feux de la Saint Jean, grande fête populaire, perturbée cette année par une météo capricieuse

19 équipes qui défendent nos couleurs en Départemental et Régional.



C'est aussi une collecte de sang et diverses actions pour soutenir Enfants Cancer Santé.

Mais avant tout, le club c'est une ambiance conviviale, une envie de partager le sport à tous ceux qui le veulent malgré les embûches et les difficultés. Nous sommes au service du sport.

Pour tous renseignements : as.tennisbad@gmail.com



Association Sport Pour Tous Fleury-Pouilly

Une belle saison 2024 /2025 se profile à l'horizon.

Des adhérents fidèles mais aussi de nouvelles têtes, des anciens qui reviennent et nous en sommes plus que satisfaits. Des changements dans l'animation avec une nouvelle animatrice Maïté qui a rejoint Léo et Elisabeth . Nos animateurs donnent entière satisfaction et nous le constatons par la fréquence et le nombre des participants.

Nos cours Zumba, Gym Fitness, Pilâtes et Marche Nordique font le plein, la séance Gym bien être s'étoffe, petit bémol la Zumba Kids connaît un peu moins d'engouement, donc avis aux enfants qui veulent bouger sur de la musique d'ambiance mais pas que, des jeux sont aussi proposés, il reste de la place.

Notre Association a été labellisée Mosell'Mouv, le réseau santé par le sport. Nous accueillons les mouveurs qui bénéficient d'une aide financière du département dans la limite de 100€ sur le montant de leur cotisation.

Nous avons organisé une Opération « Nettoyons la Nature » en collaboration avec la municipalité. Beau succès pour cette matinée où 30 personnes dont 3 enfants se sont affairées à ramasser les déchets dans le village et aux extérieurs de la commune. Tous étaient contents et après l'effort, le réconfort avec le pot de l'amitié. En guise de remerciement, un T-shirt a été offert à chaque participant. Cette opération sera renouvelée au printemps.



Un grand Merci à toutes et tous, anciens et nouveaux adhérents pour la confiance que vous nous témoignez.

En cette fin d'année toute proche, le Comité de « SPORT POUR TOUS » vous souhaite de belles Fêtes de Fin d'Année.

Renseignements et contacts :	Evelyne Mallinger	Tél : 03.87.52.68.03.
	Martine Derruau	Tél : 06.16.24.76.98.
	Françoise Deutsch	Tél : 03.87.52.56.06.

Mail : sportous.mdruo@gmail.com Consultez nos pages : Google vernois57.free.fr

Pages associations Agrément Jeunesse § Sport n° 57 86 201

Chœur mixte Vibrations

Toujours et encore chanter !

Finie la trêve estivale, VIBRATIONS a retrouvé le chemin des répétitions le 13 septembre 2024 pour une nouvelle saison chantante.

Lors de cette rentrée, nous avons eu la joie d'accueillir de nouveaux choristes, femmes et hommes, qui sont venus ainsi renforcer nos différents pupitres.

Au programme de cette reprise : révision des chants en cours puis apprentissage de nouveaux afin d'enrichir notre programme « **Temps à nouveau** ».

Pour rappel, nous répétons tous les vendredis de 20h30 à 22h30 tantôt à la salle polyvalente, tantôt l'école. Avis aux amateurs !

Après quelques semaines de répétitions, nous avons célébré, comme il se doit, l'arrivée du Beaujolais Nouveau. Une soirée faite de partages, de jeux, de bonne humeur et de convivialité autour d'un buffet, style « Auberge Espagnole ».

Après une courte pause, Fêtes de Fin d'Année obligent, nous nous retrouverons le 10 janvier 2025 pour célébrer la Nouvelle Année en dégustant la traditionnelle Galette des Rois.

Vous avez hésité à venir rejoindre notre chœur, vous aimez malgré tout, chanter, délirer sur des anciens tubes, des « hits » du moment, seul(e) ou entre amis ? Alors, plus d'hésitation, venez participer à notre **KARAOKE** (ouvert à tous) le 1^{er} février 2025 à la salle polyvalente de Fleury. De bons moments musicaux en perspective !

Et comme un événement musical en annonce forcément d'autres, avec VIBRATIONS nous recevrons notre ami et Chef de Chœur Québécois, Marc André CARON pour notre, désormais traditionnel WEEK END CHANTANT les 29 et 30 Mars 2025.

Puis, direction la Meuse, pour nous associer à l'anniversaire de la Chorale SAMMCHANTE (dirigée également par notre Cheffe Anne VICTORION) pour un week-end qui promet d'être festif et musical !

Comme à l'accoutumée, notre saison musicale se terminera par un concert à FLEURY, lors de la Fête de la Musique, le samedi 21 juin 2025, où vous êtes attendus nombreux !



RL du 12.12.2024

Le chœur mixte Vibrations, émanant de l'association La Villageoise et présidé par Jeanne Clédat, a organisé une cérémonie de remise de médailles afin de récompenser ses bénévoles.

Simone Victorion, disparue brutalement, a reçu à titre posthume la médaille grand or du bénévolat. Elle avait consacré quarante ans à l'association, occupant successivement les rôles de choriste, de présidente durant quatorze ans, puis de trésorière et à nouveau de choriste. Elle et son époux Gilbert ont également œuvré dans d'autres associations locales.

La médaille d'or du bénévolat a été décernée à Anne Victorion. Engagée dès ses 14 ans en tant que choriste, elle a assuré pendant trente ans la direction musicale et artistique de l'ensemble, contribuant à la renommée du chœur.

Les décorations ont été remises par Gilles Vavrille, maire, qui a rappelé : « La musique et le chant rythmaient la vie de Simone, à travers son investissement total dans son association, à tel point qu'elle a su entraîner son mari, musicien lui-même, et Anne, qui faisait sa grande fierté ».

Fleury

Le chœur mixte Vibrations honore ses bénévoles



Art Culture Création

Danse, GRS pour nos enfants.

L'Association Art Culture Création remercie les nombreux fleuriens (parents et enfants) pour leur confiance toujours renouvelée d'année en année. Notre équipe moderne et dynamique est à votre service pour vous proposer des activités créatives et novatrices.

Nous sommes en permanence à votre écoute pour encore diversifier nos cours et répondre à vos attentes. Gisèle, professeur diplômée d'état, assure les cours tous les mercredis au Gymnase de Fleury, de 10h45 à 11h45.

Des spectacles et des manifestations sportives sont organisées tout au long de l'année :

Spectacles de Noël avec des cadeaux et la présence en personne du Père Noël en personne.

Manifestations sportives entre différents clubs avec remise de prix et de médailles.

Représentation de fin d'année avec tous nos enfants et la présence appréciée des parents.

Vous pourrez ainsi constater les progrès constants de vos enfants et l'originalité de nos chorégraphies.

N'hésitez à nous rejoindre même en cours d'année, vous êtes les bienvenues.

Tél : 06 35 40 38 69



Nouvelle Saison pour l'association Sport Culture Loisirs Fleury-Pouilly

Une équipe renouvelée, une ambiance conviviale et des activités pour tous !

À l'occasion de cette nouvelle saison, Sport Culture Loisirs Fleury-Pouilly est fière de vous présenter son équipe renouvelée et ses activités sportives diversifiées qui ont déjà rassemblé de nombreux adhérents anciens comme nouveaux !

Le renouvellement du comité a été un moment fort pour notre association. Nous remercions les membres sortants pour tout le dévouement et l'énergie investis ces dernières années ;

La nouvelle équipe, dynamique et motivée, avec Sandrine à la présidence, Odile comme secrétaire, Martine à la trésorerie, et nos assesseurs Véronique, Nathalie, et Priscilla, s'engage à poursuivre cette belle aventure et à apporter un souffle de continuité et d'innovation à notre association.



Chacun peut trouver l'activité qui lui convient : bien-être, relaxation, entretien du corps, musculation...

SAISON 2024/2025 sclfp57@gmail.com

du 02 septembre 2024 au 30 juin 2025

Tel : 06.50.95.22.83
Tel : 06.46.76.55.48

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
☀️		RIRE A TOUT AGE 9H30 / 10H30 FLEURY		GYM DOUCE 10H30 / 11H30 POUILLY		● YOGA DU RIRE
☀️		PILATES 17H / 18H FLEURY	BODY SCULPT 17H30 / 18H30 FLEURY	HATHA YOGA 16H45 / 18H FLEURY		● GYM DOUCE
🌙	BODY SCULPT 18H45 / 20H45 FLEURY	HATHA YOGA 18H30 / 20H FLEURY		YOGA DU RIRE 18H15 / 19H15 FLEURY	PILATES 18H45 / 19H45 FLEURY	● PILATES
	ZUMBA 20H / 21H POUILLY					● BODY SCULPT
						● ZUMBA
						● HATHA YOGA

FLEURY : Salle Ronde POUILLY : Complexe Omnisport

11 heures de pratique hebdomadaire

6 Disciplines

LA NOUVEAUTÉ DE L'ANNÉE pour favoriser le bien-être de nos aînés : le "Rire à tout âge".

Déjà plébiscitée par nos adhérents, cette pratique accessible à tous crée des moments de joie partagée, permettant de libérer le stress et d'améliorer sa qualité de vie.

Sport Culture Loisirs Fleury-Pouilly, c'est bien plus qu'un programme sportif, c'est de la convivialité, des échanges et du partage. Nos animateurs diplômés et passionnés contribuent à cette ambiance chaleureuse qui donne envie de revenir chaque semaine pour se retrouver, transpirer et s'épanouir ensemble.

Si vous n'avez pas encore rejoint notre association, sachez qu'il y a toujours une place pour vous, que cela soit en tant qu'adhérent ou en tant que bénévole ! Venez découvrir nos activités et faire partie de cette grande famille où bienveillance, énergie et plaisir sont au rendez-vous.

Pour nous contacter : Sclfp57@gmail.com ou 06.50.95.22.83 ou 06.46.76.55.48





Le parquet de la salle de réunion de la mairie a été rénové. Le bois était à nu sur les lieux de passage, le temps avait fait son œuvre et sa remise en état était devenue une nécessité. C'est la société L'Art du Sol qui est intervenue en effectuant un ponçage à blanc en trois passes puis une couche de primer a été posée, suivie de deux couches de vitrificateur pour parquet exposé à un passage intensif et à une usure extrême.

Notre parquet chêne à lame en bâton rompu a retrouvé tout son lustre.

Un nouveau Défibrillateur Automatique Externe (DAE) vient d'être installé à la mairie (sur le côté gauche). Ce nouvel équipement viendra en complément de celui installé à la salle polyvalente et permettra une meilleure couverture géographique de la commune. **son utilisation est simple et accessible à tous, sans compétences médicales spécifiques.** Voici les étapes générales pour son utilisation :

Il est important d'effectuer en parallèle un massage cardiaque sans interruption sauf au moment du choc électrique

- **Allumez l'appareil** : en appuyant sur le bouton d'alimentation une fois le DAE ouvert.
- **Suivez les instructions vocales** : Les défibrillateurs externes automatiques sont conçus pour guider l'utilisateur avec des instructions vocales claires.
- **Placez les électrodes** : Appliquez les électrodes sur la poitrine de la victime, comme indiqué sur l'appareil.
- **Laissez l'appareil analyser le rythme cardiaque** : Une fois les électrodes en place, le DAE analyse le rythme cardiaque de la personne pour déterminer si un choc est nécessaire.
- **Administrez le choc** : Si le DAE recommande un choc, celui-ci se déclenche automatiquement après un décompte. Important : Assurez-vous que personne ne touche la victime lors de l'administration du choc pour éviter tout risque de blessure.



Ce petit boîtier peut vous sauver la vie ! Une actualité récente nous rappelle l'importance des systèmes de détection et d'alarme.

Le détecteur avertisseur autonome de fumée (Daaf) est un appareil qui détecte les fumées dès le début d'un incendie et émet immédiatement un signal sonore suffisamment fort pour réveiller une personne endormie. Il existe des Daaf spécialement adaptés aux personnes sourdes fonctionnant grâce à un signal lumineux ou vibrant.

Le Daaf doit impérativement comporter le marquage CE accompagné de la référence à la **norme NF EN 14604**. Il est alimenté par piles ou fonctionne à partir de l'alimentation électrique du logement, sous réserve dans ce cas qu'il soit équipé d'une alimentation de secours susceptible de prendre le relais en cas de dysfonctionnement électrique. Il peut être acheté dans n'importe quel magasin de bricolage.

Chaque logement, qu'il se situe dans une habitation individuelle ou dans une habitation collective, doit en être équipé d'au moins un. Il doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement (palier, couloir) desservant les chambres.

Lorsque le logement ne comporte pas de circulation ou dégagement (cas d'un studio), le Daaf doit être installé le plus loin possible de la cuisine et de la salle de bain. **Il doit être fixé solidement au plafond.**

Dans les logements comportant plusieurs étages, il est recommandé d'installer 1 Daaf par étage et dans les logements de grande surface, il est également recommandé d'installer plusieurs Daaf. C'est l'occupant (le locataire ou le propriétaire) qui doit déclarer à son assureur avec lequel il a souscrit une assurance incendie et explosion que le logement est équipé d'un Daaf.

Important : cet équipement doit être testé régulièrement en vérifiant les piles.

La Maison Di Latte, fromages d'Exception

Les amateurs de fromages italiens connaissent et apprécient la Mozzarella, la Ricotta, la Burrata, la Stracciatella, la Scamorza. Depuis peu, c'est au Sud Messin, à Fleury, qu'une unité de production de ces fromages s'est installée.

L'histoire de « la Maison di Latte » commence par une rencontre, celle d'un fromager d'origine italienne dont les parents étaient pizzaioli et d'un agriculteur de Fleury, producteur de lait de vache.

Pour Alexandre Forto qui a reçu une formation de pâtissier, la fabrication de pizzas de qualité nécessite de la bonne mozzarella mais malheureusement en France

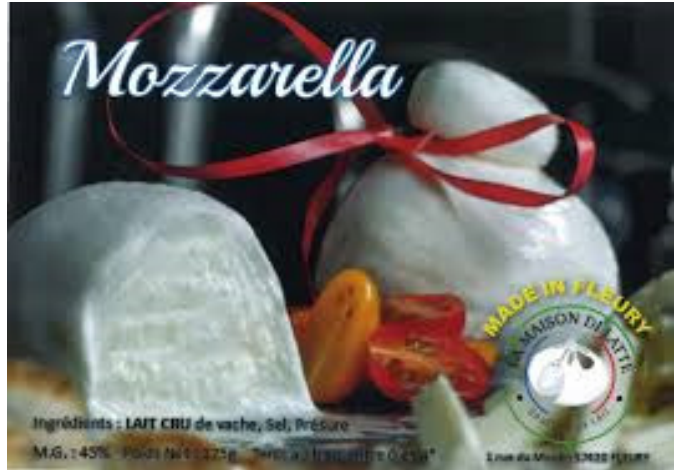
beaucoup utilisent des fromages de synthèse. L'importation en France de mozzarella produite en Italie est possible mais compliquée du fait de la fragilité de ce produit qui a une DLC (date limite de consommation) de seulement 11 jours. La solution, produire de la mozzarella sur place en France. Il fait donc une formation de fromager en Italie pendant le COVID et se met en quête d'un producteur de lait. C'est là qu'intervient, il y a un an, Nicolas Gromangin, agriculteur et producteur de lait de vache à Fleury et qui a eu vent de cette recherche.

Tous deux décident de s'associer ainsi que le frère d'Alexandre, Anthony pour acheter le matériel nécessaire en Italie et installer les locaux adaptés à la production à Fleury.

Les difficultés ne manquent pas, les banques peinent à les soutenir financièrement car cette fabrication est novatrice en France (seulement 3 sites de production à l'heure actuelle). Malgré cette frilosité, ils engagent des fonds propres (près de 200K€ d'investissement) passent avec succès toutes les étapes d'installation afin de respecter les normes de production, effectuer les contrôles sanitaires sur le lait et sur les produits et mettre en place toute la traçabilité nécessaire pour enfin pouvoir commencer la production en septembre 2024.

Cette production est essentiellement réservée aux professionnels mais aussi à destination de distributeurs locaux (les casiers fermiers à Verny, la ferme grand Pré à Augny, les restaurants locaux etc.).

Le process complet se veut également vertueux : le petit lait issu de la production est utilisé pour abreuver les vaches de la ferme. C'est également une production locale en circuit très court, comme le dit Nicolas Gromangin, « *il y a 3 mètres entre le tank à lait et l'unité de production..* » et la production de la nuit est distribuée le jour même.



L'objectif est clair : dans un premier temps transformer toute la production laitière de la ferme puis continuer à s'étendre en sollicitant d'autres producteurs.



Le Christ a retrouvé sa place : sa bénédiction est prévue fin septembre



Gilles Vavrille et Jean-Claude Briand ont consacré de nombreuses heures à la restauration du calvaire.

La restauration du calvaire a permis de redonner vie à une pièce importante du patrimoine local. Endommagé par la corrosion, le Christ a été minutieusement restauré grâce à l'engagement de bénévoles et de la municipalité.

Comme de nombreux villages, Fleury possède un calvaire. Cependant, depuis 2020, la statue du Christ n'était plus visible en raison de la corrosion qui avait fragilisé l'ouvrage au fil des années. Il était donc nécessaire de procéder à sa restauration. Retour sur l'histoire de ce monument.

Des habitants du village se souviennent. Marie-Thérèse Briand, 92 ans, déclare : « Je l'ai toujours connu à cet endroit, mais, autrefois, il n'y avait pas de maisons dans ce quartier ».

Victimes du choléra

De son côté, Bernadette Kremer raconte : « Ma grand-mère me disait que cette croix est installée sur l'ancien cimetière où avaient été enterrées les victimes du choléra ». En effet, en 1832, une épidémie de choléra a sévi en Moselle. Dans le livre *Sillegny, des Souvenirs à l'Histoire*, il est précisé que « Le choléra attaqua de préférence les habitations entourées d'immondices, de fumier ou de marécages. À Fleury, qui, en quelques jours, perdit le quart de ses habitants, on constata que les maisons qui avaient des puits furent beaucoup moins

maltraitées que celles qui en étaient privées. Les habitants de ces dernières étaient obligés de se pourvoir en eau à une fontaine commune dont les eaux étaient depuis longtemps altérées par les mares et les fumiers qui l'entouraient ». À cette époque, Fleury recensait 318 cas de choléra et 96 décès, alors que le village comptait près de 400 habitants.

Socle remis en état

Le monument a été érigé vers 1860. Soucieuse de préserver ce patrimoine, la municipalité a décidé de le restaurer à partir du 30 novembre 2020. L'estimation des travaux s'élevait à environ 15 000 €, un coût jugé trop élevé, ce qui a conduit à l'adoption de solutions alternatives.

Jean-Claude Briand et Gilles Vavrille, principaux artisans de la restauration, ont consacré de nombreuses heures à ce projet, bénéficiant également des conseils avisés de divers partenaires. Au cours de cette restauration, ils ont pu apprécier le travail exceptionnel de la fonderie de l'époque. Aujourd'hui, leur satisfaction est à la hauteur du résultat obtenu.

Le socle du monument, également endommagé par des infiltrations, a été remis en état.

Les habitants de Fleury pourront redécouvrir ce monument, symbole du patrimoine communal. La bénédiction du « nouveau » Christ est prévue pour le dernier week-end de septembre.

Une classe supplémentaire pour cette rentrée 2024



De gauche à droite, Mmes Reibel-Dalvit, Knecht (directrice), Lepine, Hitz, Omarini et Dill-Morhain. Mmes Alcantara et Baldin sont absentes de la photo.

Pour cette rentrée scolaire 2024, le groupe scolaire Marc-Chagall de Fleury-Pouilly connaît quelques changements.

Tout d'abord, l'académie a ouvert une classe supplémentaire permettant d'accueillir 133

élèves répartis en six classes.

Ensuite, au niveau du corps enseignant, on note une arrivée, celle de Mme Reibel-Dalvit portant à huit le nombre d'enseignants.

Enfin, au niveau de la direction, c'est désormais Mme Knecht qui occupe le poste.

Fleury • Près de 100 kilos de déchets ramassés par les marcheurs

RL du 21/10/2024



Les membres de l'association Sports pour tous Fleury-Pouilly, pratiquant régulièrement la marche nordique, ont observé une situation préoccupante lors de leurs parcours autour des villages : les bas-côtés des routes sont jonchés de déchets. Ils ont décidé de prendre des mesures pour remédier à ce problème. Avec l'appui d'une subvention de l'Agence nationale du sport, ils ont organisé leur première opération Nettoyons la nature. Dès 9h, une trentaine de bénévoles, bien équipés, se sont lancés à la collecte des débris. Après quelques heures d'effort, le bilan est significatif : près de 100 kilos de plastique, canettes et papiers ont été récupérés. Pour cette opération 2024, la rue du Moulin s'est particulièrement distinguée par la quantité de déchets... L'événement s'est terminé par un moment convivial, où chaque participant s'est vu remettre un t-shirt floqué au nom de l'association, en guise de remerciement.

Fleury • Les bénévoles mis à l'honneur lors de la fête patronale

RL du 19/09/2024



À l'occasion de la fête patronale, le maire, Gilles Vavrille, a mis à l'honneur les élus présents, les présidentes et présidents des différentes associations, ainsi que les bénévoles de Fleury et Pouilly. « Nous avons la chance d'avoir un tissu associatif riche, diversifié, compétent et ambieux, dirigé par des personnes très investies. Sans vous, la vie à Fleury et dans nos villages environnants serait bien triste. Merci. »

Fleury RL du 30/11/2024

Une dame de 90 ans sauvée des flammes en pleine nuit



Rapidement secourue, la locataire a ensuite été prise en charge par sa famille. Photo Sébastien Pocry

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un incendie s'est produit rue Gérard-Mansion à Fleury, près de Metz, dans une maison située en face du terrain de football.

Il était 2 h 46 lorsque, réveillée par le détecteur de fumée, la résidente de ce pavillon en rez-de-chaussée surélevé a donné l'alerte. Pour circonscrire le sinistre, les sapeurs-pompiers de Peltre et de Verny ont mobilisé un fourgon incendie, une grande échelle, un véhicule de commandement, mais aussi un véhicule de soutien opérationnel de Courcelles-Chaussy. À cela s'est ajoutée une ambu-

lance de Montigny-lès-Metz pour assurer la prise en charge de l'occupante des lieux.

Âgée de 90 ans, celle-ci est sortie indemne et a pu trouver refuge au sein de sa famille. Rue Gérard-Mansion, la municipalité a décidé de couper la circulation afin de faciliter l'intervention des secours. Au total, le sinistre a mobilisé cinq véhicules et quinze soldats du feu. Pour l'heure, les circonstances exactes de l'incendie n'ont pas encore été clairement déterminées. Une certitude, le pavillon n'est, en l'état, plus habitable.

● Ch. M.

Fleury RL du 02/12/2024

Des moments partagés autour des souvenirs



Une partie des participantes lors de l'atelier portant sur l'éducation ménagère d'autrefois.

La bibliothèque de Fleury a participé à la 7^e édition d'Esprits livres, organisée par le conseil départemental de la Moselle. Un thème d'actualité a été le fil conducteur de toutes les animations, et pour cette 7^e édition, il s'agissait des souvenirs. En cette année des 80 ans de la Libération, le thème a permis à différents publics, des seniors et des plus jeunes, de partager des moments d'échanges et de transmissions.

Une soirée par thème

Les animateurs de la bibliothèque ont imaginé un programme de quatre séances étalées sur le mois de novembre où l'intergénérationnel a été mis en avant. Il y a eu une soirée sur la mémoire des déracinés, basée autour de témoignages des derniers survivants de

l'exode des habitants de Fleury vers la Haute-Vienne pendant l'Occupation. Puis une soirée construite autour de textes édités sur la vie d'avant et une dictée d'autrefois, avant un atelier créatif basé sur les principes de l'éducation ménagère d'autrefois. Les participants ont réalisé des objets ménagers et décoratifs. La dernière rencontre, le mercredi 27 novembre, portait sur les jeux de société et jeux des veillées d'autrefois. Pour l'animer, les bénévoles avaient retrouvé de vieux jeux, et ils en avaient créé, pour reconstituer les animations des veillées d'antan.

À chaque atelier, différentes générations se sont retrouvées et des discussions sont allées bon train. À tel point, que les participants en redemandent...

INCIVILITÉS



Notre village connaît une recrudescence d'actes que nous pouvons qualifier de malveillants ou d'incivilités.

Compagnons à 4 pattes

Rappelons que les déjections de nos compagnons à 4 pattes doivent être ramassées par leur propriétaire. Il ne s'agit pas uniquement de nos amis canins, mais également les excréments des chevaux qui parcourent nos rues : Des sacs 'toutounet' sont disponibles gracieusement en Mairie, ainsi que dans des distributeurs répartis sur la commune. Ces sacs sont à mettre dans vos poubelles, et non dans les caniveaux ou la poubelle de son voisin.



De nombreux tags et graffitis sont peints sur différents supports, comme les abris-bus, boîtes aux lettres, compteurs extérieurs ou même sur l'église. La Mairie n'hésitera pas à porter plainte contre toutes personnes qui dégradent le mobilier public.



Limitation de vitesse



Tout notre village est soumis à une limitation de vitesse à 30 km /h. Cette limitation ne concerne pas uniquement les routes du village, mais également les places et ruelles.

Les manifestations sonores tardives sont également interdites, rappelez-le à vos amis qui vous quittent en fin de soirée.



Travaux : respectons nos voisins :

Résumé de l'arrêté municipal consultable à la Mairie : *tout travaux effectués par un particulier, pouvant occasionner une gêne sonore pour le voisinage, peuvent être effectués les jours ouvrables de 8h à 12h et 13h30 à 19h, le samedi de 9h à 12h de 14h à 19h. ils sont interdits le dimanche et jours fériés.*

Les travaux effectués par un professionnel ne peuvent être effectués que les jours ouvrés de 7h à 20h.

Etant saisonnières, les activités agricoles ne sont pas concernées par ces restrictions.



Salle Polyvalente :

Les vitres de la salle polyvalente sont régulièrement cassées par des jets de pierre ou autres. La prochaine facture de remise en état s'élèvera à près de 2.000 € !

La Mairie a porté et continuera de porter plainte à la Gendarmerie pour tous ces actes de vandalisme.



Container à verre :

Il arrive que le container à verre soit plein et dans ce cas, il est interdit de déposer ses verres à jeter au pied du cubi-verre. Ce n'est pas aux ouvriers communaux de faire le ramassage. Il y a cinq cubi-verres sur la commune, il y en a forcément un qui n'est pas plein. Vous pouvez d'ailleurs à cette occasion le signaler en mairie pour que la société viennent les vider.

Les ouvriers communaux observent fréquemment que certaines poubelles publiques sont remplies de cannette en verre ce qui va à l'encontre de toutes les bonnes pratiques en matière de rejet et de recyclage de nos déchets.

Recette Meringue de Noël (15 sapins)

Préparation : 30 minutes

Cuisson : 2 heures

Temps total : 2 heures et 30 minutes

Préparation des meringues de Noël

Ingrédients :

- 90 g de blanc d'œufs
- 90 g de sucre en poudre + 90 g de sucre glace
- Colorant vert
- Décors sucrés

Préparation

1. Préparez une plaque allant au four et déposez une feuille de papier cuisson ou une toile en silicone. Préchauffez le four à 100°C.
2. Préparez une douille étoilée dans une poche à douille et réservez.
3. Dans le bol du robot, versez les blancs d'œufs et commencez à fouetter à vitesse moyenne. **Notre astuce de cooker** : lorsque vous clarifiez les œufs, faites bien attention qu'il n'y ait pas de jaune d'œuf dans les blancs, car le corps gras empêcherait les blancs de bien monter.
4. Dans un saladier, mélangez les deux sucres.
5. Lorsque les œufs ont doublé de volume, versez un tiers de la quantité de sucre. Augmentez la vitesse et fouettez au maximum. Au bout de 3 minutes, diminuez la vitesse du robot et versez un autre tiers de la quantité de sucre. Fouettez encore 3 minutes puis réduisez encore la vitesse du robot et versez le reste du sucre.
6. À ce stade vous pouvez colorer la meringue à l'aide d'un colorant vert, soit l'équivalent de 5 gouttes de colorant.
7. Fouettez encore 3 minutes à vitesse maximale puis arrêtez le fouet et vérifiez que la meringue forme bien un pic ou un bec d'oiseau.
8. Versez la meringue dans la poche à douille.
9. Vous pouvez pocher vos sapins. Si vous souhaitez ajouter des décorations comme du vermicelle, des perles ou autre décors sucrés, c'est le moment d'en saupoudrer sur les sapins !
10. Enfournez pendant 2 heures à 100 degrés. Lorsque les meringues sont cuites, laissez les sécher quelques heures avant de les déguster.
11. Conservez les dans une boîtes hermétique.

Bonne dégustation !



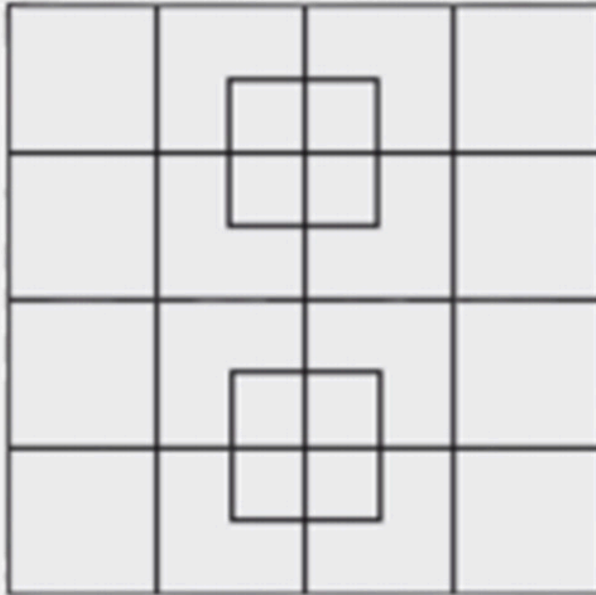


CHERCHE ET TROUVE

Jeux de logique

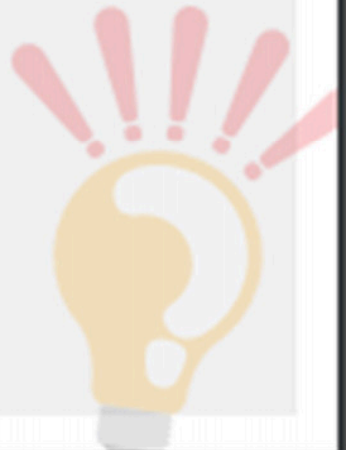
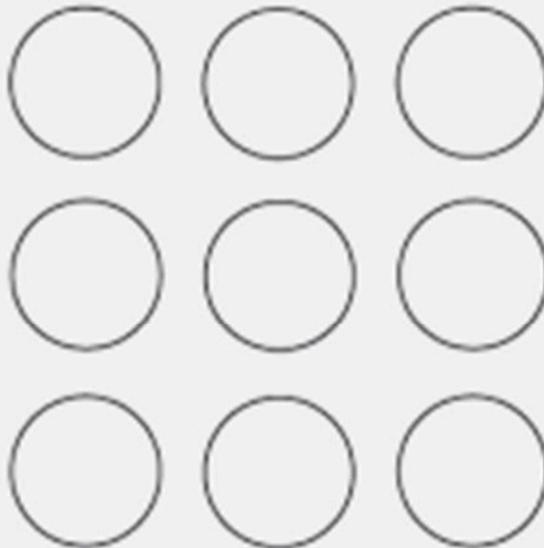
Énigme des carrés

Combien de carrés il y a dans cette image ?



Énigme des points

Vous devez relier les 9 points en utilisant uniquement 4 lignes droites, sans jamais lever le crayon.



Ils sont nés, se sont mariés, nous ont quittés.

Voici l'État Civil du 16 décembre 2023 au 15 décembre 2024.

Naissances



STREHL Louis	21 janvier
KILLI Ayla	03 mars
MELCHIOR Mattia	16 avril
CELEBI Lilya	18 avril
DAVID Julia	11 juin
LECLAIRE Zoé	18 septembre
ENTRINGER INSERRA Romy	14 novembre

Et 9 naissances non parues dans la presse. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux petits Fleuriens.

Mariages

CAETANO MARQUES Elise et BARDIN Guillaume	17 février
WEYLAND Manon et DAUER Julien	24 février
FOUSSE Alexandra et WURCKLER Jonathan	27 avril
HESSE Martine et BIZOT Jean-Louis	04 mai
HOFMANN Bénédicte et BERNARD Alexandre	15 juin
BUTIN Justine et LASNIER Thomas	29 juin
JÉGOU Margot et COLLIGNON David	19 juillet
BATISTA DE SOUZA MORAIS Amilca et GRAFF Guillaume	17 août
MOLTINI Amélie et DIBINGER Yannick	31 août
KLEIN Amélie et RÉMIGY Jacques	14 septembre
KOVALCHUK Valentyna et COLONELLO Didier	14 septembre



Nous présentons, aux jeunes époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Décès



ALTMAYER Claude	23 janvier 2023
SERVAIS André	29 janvier 2024
DALMARD Didier	09 juin 2024

Nous renouvelons nos condoléances aux familles.

Pour information : s'agissant des parutions d'articles d'état-civil dans le Républicain Lorrain, il est à noter que ces annonces sont soumises au préalable à l'accord des familles.

Sommaire

2-3	L'essentiel de Fleury
4-7	Ils ont délibéré
8	CCSM / Mobilité
9	CCSM / Patrimoine
10-12	Travaux
13	Comité des fêtes
14	Décorations de Noël
15	Bibliothèque
16	Vie municipale
17-19	La petite plume de Marc Chagall
20-26	Associations
27	Brèves
28	Coup de projecteur
29-30	Revue de presse
31	Incivilités
32-33	Recette - Jeux
34	Etat Civil
35	Sommaire

Mairie

13, rue Gérard Mansion 57420 Fleury
Tel 03 87 52 67 59 Fax 03 87 52 59 22

E-mail : mairie@fleury.fr

Site Internet : www.fleury.fr

Heures d'ouverture

Du Lundi au Jeudi : 08h30 à 12h00

Vendredi : 08h30 à 12h00 / 14h30 à 18h30

SIVOM

de Pouilly-Fleury

21 chemin de Metz 57420 Fleury

Tel 03 87 57 18 37

Heures d'ouverture :

lundi et jeudi de 14h00 à 18h30

Courriel :

secretariat@sivomdepouillyfleury.fr

Lys Infos,

Magazine, édition n°34

Edité par la Mairie de Fleury : 650 exemplaires

Directeur de publication : Gilles Vavrille

Rédacteur en Chef : Audrey Baumann

Rédaction, Commission communication :

Audrey Choley, Sarah Muller Strecker,

Laurence Schang, Vincent Laurent,

Frédéric Weber

Impression : Mairie de Fleury

Agenda des manifestations

- Vendredi 17 janvier 2025
Les Vœux du Maire Salle ronde à 18h30
 - Dimanche 27 avril 2025
Bourse puériculture organisée par l'AIPE
 - Jeudi 8 mai 2025
Marché Fermier organisé par le Comité des Fêtes
 - Samedi 24 mai 2025
Repas des seniors organisé par la municipalité
 - Samedi 14 juin 2025
La Fleurienne et Feux de la Saint Jean organisés par l'Association Sportive Tennis Badminton
 - Samedi 28 juin 2025
Kermesse de l'école organisée par l'AIPE
- (retrouvez l'agenda des manifestations sur notre site www.fleury.fr)

Associations

A.I.P.E. (Assoc. Intercommunale des Parents d'Élèves)
Présidente Cyrielle Joly contact@aipemarcchagall.fr

ART CULTURE CREATION
Président Philippe Lochon Tél. : 03 87 64 37 86

ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS ET BADMINTON
Président Jacques Remigy Tél. : 06 89 99 57 38

CHORALE LA VILLAGEOISE
Présidente Jeanne Cledat Tél. : 06 23 02 43 56

FLEURY FOOTBALL CLUB
Président Cyril Arnoux fleuryfc@gmail.com

KANY CLUB
Président André Kremer Tél. : 06 14 84 59 81

SPORT CULTURE LOISIRS
Présidente Sandrine Bicard scf57@gmail.com

SPORT POUR TOUS
Présidente Evelyne Mallinger Tél. : 03 87 52 68 03

Toute l'équipe municipale
vous souhaite
de joyeuses fêtes de fin d'Année